

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice :

19

Présents : 15

Pouvoirs : 00

L'an deux mille sept,

Le : 10 Décembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de LABASTIDE-ST-SERNIN,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
sous la Présidence de Monsieur Bertrand SARRAU – MAIRE.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 6 Décembre 2007

PRÉSENTS : M. SARRAU – Mme DEUMIER - MM. COURNIL – DAUMONT – ROUGÉ –
ANTIPOT - Mmes FONT – PYRDA - SOURD - MM. MILLET – GILLES – CODINA –
COMBES – MATÉO et DELPECH.

ABSENTS (*excusés*) : Mmes LEBRET - SCOTTO – FARRÉ - M. HELLOCO.

Secrétaire de Séance : Madame Annick SOURD.

OBJET : DÉBAT PUBLIC RELATIF AU GRAND CONTOURNEMENT
AUTOROUTIER DE TOULOUSE : ⇨ Avis du Conseil Municipal

Dans le cadre du Débat Public du Projet de Grand Contournement
Autoroutier de Toulouse, actuellement en cours du 4 Septembre au 22 Décembre
2007, le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier établi par le Maître de
l'ouvrage.

Pour répondre à la question posée :

« Faut-il envisager un contournement autoroutier de Toulouse ? »

le Conseil Municipal a pris en compte les 3 déterminants suivants :

- Transports,
- Aménagement du territoire,
- Développement durable et respect de l'environnement.

De l'examen des prévisions de trafic sur le périphérique Toulousain, il ressort que
l'impact du Grand Contournement Autoroutier de Toulouse sur les flux
empruntant le périphérique de Toulouse serait minime ; en aucun cas, le Grand
Contournement Autoroutier de Toulouse ne pourrait entraîner un désengorgement
spectaculaire de la rocade actuelle ; sa justification à partir des prévisions de trafic
est erronée.

Sur la rocade toulousaine, les vrais problèmes de transports ont pour origine les transports à l'intérieur de l'aire urbaine voire même lourdement à l'intérieur de l'agglomération.

Le Grand Contournement Autoroutier de Toulouse n'apporte pas de réponse adéquate. .../...

.../...

(Délibération du 10 Décembre 2007 – suite – page 2)
« Débat Public relatif au Grand Contournement Autoroutier
de Toulouse : Avis du Conseil Municipal »

Concernant le volet "Aménagement du Territoire", le Grand Contournement Autoroutier de Toulouse n'aurait de sens que s'il intégrait les orientations choisies par les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Aire Urbaine de Toulouse. Ces SCOT ont identifié des pôles d'équilibre et des pôles secondaires sur lesquels le développement sera focalisé.

Pour le SCOT du Nord-Toulousain, ces pôles sont : Cadours, Fronton, Grenade, Montastruc, Villemur.

Bien que ne faisant pas partie du Nord-Toulousain, le pôle de Saint Sulpice en est suffisamment proche, et influe si significativement sur le territoire, qu'il se doit d'être intégré.

Si le Grand Contournement Autoroutier de Toulouse devait être réalisé, il devrait desservir ces pôles.

Toute autre approche n'aurait aucun intérêt pour le territoire et favoriserait un étalement continu de l'agglomération.

Le recours décidé pour cette infrastructure à un financement et une gestion privés n'est pas de nature à apporter des garanties, quand à la desserte des pôles, pour des raisons d'économie et de rentabilité.

Pour ce qui concerne le déterminant "Développement Durable et Environnement", l'objectif pourtant annoncé dans la synthèse Environnement et paysage du projet de "*prise en compte de la préservation du patrimoine et de l'environnement naturel, de respect du cadre de vie, en évitant les zones habitées, les activités agricoles existantes et les forêts*", ne pourra bien évidemment pas être respecté.

Ce projet est forcément dévastateur en matière d'environnement (imperméabilisation des sols, disparition et fragmentation d'espaces naturels, effets de coupures dans les territoires traversés, disparition de surfaces d'utilité agricole, facteur d'étalement urbain, nuisances sonores, etc).

Ce projet est aussi une incitation à utiliser le mode routier ; il va à l'encontre :

- de la réduction des gaz à effet de serre,
- des engagements de la France dans le protocole de Kyoto et pour respecter le

«Facteur 4»,

- de la préparation de la période pourtant prochaine de la fin du pétrole à bon marché ;
- de la nécessité affirmée de développer le ferroutage et les différents modes alternatifs de transport collectif.

.../...

.../...

*(Délibération du 10 Décembre 2007 – suite – page 3)
« Débat Public relatif au Grand Contournement Autoroutier
de Toulouse : Avis du Conseil Municipal »*

Alors que la problématique de l'effet de serre doit devenir prioritaire, comme cela a d'ailleurs été consacré lors du Grenelle de l'Environnement, ce projet va à contresens de l'histoire.

Après avoir délibéré sur ces trois déterminants, à la question posée : « faut-il réaliser ce contournement ? », le Conseil Municipal répond : « NON ».

*Certifié exécutoire le : 14/12/2007
Reçu à la Préfecture le : 14/12/2007
Publié-le :14/12/2007*

**Copie certifiée conforme,
Le Maire,**

Bertrand SARRAU